

Note n°4

L'aide publique au développement et l'Agenda 2030: le cas de la Suisse

Dr. Malick Sanghare et Julien Chambolle

Africa 21 - Note n°4, octobre 2015



Crédit photo : Todd Gustafson

Qu'est-ce que l'Aide publique au développement?

Le Comité de l'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (CAD-OCDE) est le forum de référence au niveau mondial sur l'Aide Publique au Développement (APD). Il est basé à Paris et réunit depuis 1961 les principaux pays donateurs en élaborant des méthodes de définition et de suivi qui constituent la référence mondiale dans les domaines clés du développement. Il est composé à ce jour de 29 membres.

Cet organisme, le premier à livrer une définition de l'APD, conçoit celle-ci comme étant:

« Tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la Liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales [qui ont des programmes de développement], et qui répondent aux critères suivants :

- i. **Émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ; et***
- ii. Sachant que chaque opération doit en outre :*
 - a) avoir pour but essentiel de favoriser le **développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ; et***
 - b) être assortie de conditions favorables et comporter un **élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent) ».***

La liste des bénéficiaires de l'APD est fixée selon le Revenu National Brut (RNB) des pays (faible ou intermédiaire) sur la base des données fournies par la Banque mondiale. Cette liste répertorie quatre catégories de pays. On y trouve ainsi les Pays les Moins Avancés (PMA - dont 34 pays africains sur 48 pays au total) auxquels on ajoute les pays à faible revenu (dont le Kenya et le Zimbabwe) ainsi que les pays à revenu intermédiaire inférieur et à revenu intermédiaire supérieur (9 pays africains pour chacune de ces dernières catégories). Soit, au final, l'ensemble des pays du continent africain (aucun continent n'est aussi représenté) !

L'objectif des 0,7%

Si la définition précitée renseigne sur le contenu de l'APD, elle ne livre pas d'indications sur ce qui est de nos jours l'élément politique central de l'APD, à savoir l'objectif de 0,7% du RNB des pays développés devant être affecté à cette aide. Cet objectif ambitieux est le fruit d'un processus qui a débuté en 1958 lors des travaux du Conseil Œcuménique des Églises, réuni à Nyborg Stramdan, au Danemark. Cette organisation a proposé à l'époque de transférer 1% du revenu des pays donateurs aux pays en développement. En 1960, l'Assemblée générale de l'ONU a exprimé le souhait que *« le flux d'assistance internationale et de capital devrait augmenter de manière substantielle pour atteindre autant que possible approximativement 1% des revenus nationaux combinés des pays à économie avancée »*. En 1967, le G77 lors de sa première réunion ministérielle à Alger a appelé à *« un taux minimum distinct (...) pour la fraction de l'aide qui provient du secteur public hors remboursement du capital et paiement d'intérêt »*. Le Rapport de la Commission Pearson, instituée par la Banque mondiale, a proposé la cible de 0,7% du PNB/RNB en 1969, *« applicable à l'ensemble des concours publics »* et qui devra entrer en vigueur pour les pays développés au plus tard en 1975.

L'objectif du 0,7% a été reconnu officiellement en octobre 1970 par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa Résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970 (paragraphe 43). Cet objectif s'appuie sur la définition du CAD de 1969. Dans ce texte, il y est écrit que *« chaque pays économiquement avancé accroîtra progressivement son aide officielle au développement des pays en voie de développement et s'efforcera particulièrement d'atteindre au milieu de la Décennie au plus tard, un montant minimum en valeur nette de 0,7% de son produit national brut aux prix du marché »*.

Toutefois, n'étant pas rédigé dans des termes obligatoires, les pays qui le respectent sont, à l'heure actuelle, peu nombreux. La Suède a été le premier pays à atteindre officiellement et de

manière constante cet objectif en 1975, suivi à quelques mois près des Pays-Bas. La Norvège, le Danemark et le Luxembourg l'ont atteint respectivement en 1976, 1978 et en 2000.

Les critères d'identification de l'APD

Ces critères jouent un rôle fondamental dans l'identification des actions qui relèvent de l'APD. L'énumération fournie par le CAD sur les éléments relevant ou non de l'APD se résume de la manière suivante:

- toute aide militaire est exclue de l'APD ;
- les aspects liés à l'application du maintien de la paix n'en font également pas partie, sauf s'il s'agit des droits de l'homme, du suivi et du déroulement d'élections, de l'aide à la démobilisation de groupes armés, de la réhabilitation des infrastructures nationales, de la formation d'agents administratifs, des douanes et de la police (dans le cadre des missions classiques de maintien de l'ordre ; les activités anti-terroristes ne sont pas retenues), du conseil pour la stabilisation économique et du déminage ;
- les programmes sociaux et culturels sont considérés comme de l'APD s'il s'agit de renforcer dans la durée et développer ces secteurs. Les événements ponctuels, le soutien à un artiste ou un sportif, ne sont pas considérés comme entrant dans cette catégorie ;
- l'assistance aux réfugiés en provenance des pays en développement dans les pays développés est considérée dans sa première année comme de l'APD ;
- les programmes liés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, y compris la construction de réacteur, la sécurité nucléaire et l'utilisation du nucléaire à des fins médicales sont considérés comme de l'APD (pas son utilisation militaire) ;
- seule la recherche relevant de la résolution de problèmes rencontrés par les pays en développement peut être comptabilisée. Cela inclut par exemple la recherche pour trouver un vaccin ou un traitement contre une maladie tropicale.

Tendances de l'APD depuis sa définition

Si l'on se reporte à la documentation disponible, l'évolution des chiffres de l'APD peut se répartir en trois périodes:

- de 1960 à 1990, dans un contexte de guerre froide où il s'agit de « monnayer » les alliances, l'APD en volume a augmenté de façon constante en termes absolus. Cependant, le pourcentage par rapport au RNB a diminué entre 1960 et 1970. Pendant plus de 20 ans, ce pourcentage moyen va s'établir dans une fourchette comprise entre 0,27% et 0,36% ;
- d'après le CAD, entre 1993 et 1997, les flux nets d'APD ont fortement baissé (-16%) en raison des politiques budgétaires des pays donateurs en période de récession, mais aussi de la baisse de l'intérêt géopolitique de l'APD dans le contexte immédiat de l'après-guerre froide. La tendance s'est inversée à partir de 1998 ; cependant, le taux a atteint son niveau le plus bas historiquement en 2001, avec un rapport moyen de 0,22% par rapport au RNB ;
- Suite à la 1ère Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterey en 2002, les pays développés, et en particulier l'Union européenne, puis le G8 en 2005 (à Gleneagles en Ecosse) en accord avec l'ONU, se sont engagés à augmenter leur aide publique. L'APD a atteint un record en 2006, grâce en particulier à l'allègement exceptionnel des dettes de l'Irak et du Nigeria. Malgré la crise financière de 2008, les flux nets d'APD continuent d'augmenter, battant régulièrement des records (à relativiser, car nous sommes encore loin du taux de 0,7% de RNB généralisé).

Les chiffres de 2014 sont clairs. Selon l'OCDE, l'aide publique au développement s'est stabilisée sur le niveau plafond de 2013 (le montant total des sommes allouées des pays du CAD était 135,2 milliards USD). Cependant, cette hausse du volume de l'aide publique au développement contraste avec la baisse des flux financiers affectés aux pays qui en ont le plus besoin. Selon la dernière étude de l'OCDE, les PMA ont vu leur aide baisser de 8% par rapport à 2013 pour se chiffrer à 25 milliards USD en 2014 (voir annexes).

En 2014, seuls 5 pays respectaient l'engagement des 0,7% du RNB: le Danemark, la Norvège, le Royaume uni et la Suède. 13 pays en ont connu une hausse du montant de l'aide et 15 une baisse.

Certes, les pays donateurs se sont engagés à mettre fin à cette baisse, toutefois cet engagement n'est pas suffisant et des mécanismes de dotations financières réalistes et originaux doivent être imaginés. À cet égard, l'agenda 2030 de l'ONU propose des pistes intéressantes en matière de financement. Néanmoins, ces initiatives doivent être renforcées par la création des conditions d'un développement endogène des pays bénéficiaires.

L'efficacité de l'APD: un aspect controversé

Si les données fournies par les institutions internationales attestent de l'utilité de l'APD dans la coopération internationale, elle n'en demeure pas moins l'objet de nombreuses critiques. De manière générale, toute une série d'interrogations se rapportent à cette notion. Il y a tout d'abord celles relatives à son fondement. L'APD poursuit-elle que de simples finalités humanitaires et démocratiques ou est-elle un instrument d'extension de l'influence géopolitique et géostratégique des États donateurs ?

Si une réponse simple ne peut être apportée à cette question, il n'en demeure pas moins que l'idée selon laquelle l'APD répond uniquement à la promotion de la démocratie et à la lutte contre certains défis mondiaux comme la pauvreté ou le changement climatique, peut être qualifiée de naïve. De plus, il n'est pas injustifié de penser que la poursuite de finalités humanitaires n'exclut pas la préservation d'intérêts politiques et économiques par les pays donateurs. Cela fait que l'APD ne peut être simplement perçue comme une politique d'aide au développement exempte de toute autre considération relevant de l'intérêt des États donateurs. À cette controverse, s'ajoute celle récurrente sur l'efficacité de l'APD dans les pays bénéficiaires. Cette thématique de l'APD peut être analysée sous deux angles. Le premier est politique et renvoie à la perception plutôt négative que les opinions publiques se font de l'APD. D'un côté, elle se manifeste par un scepticisme sur la capacité réelle de l'APD à poser les conditions d'un développement dans les pays bénéficiaires et de l'autre, elle prend la forme d'un discrédit du rôle d'incitation au respect de la démocratie et des droits et libertés dans ces mêmes pays.

Paradoxalement, ces critiques rejoignent celles émanant de certains milieux intellectuels et politiques des pays bénéficiaires dans le continent africain. Les publications de l'économiste zambienne Dambisa Moyo sont fortement empreintes de ce scepticisme sur l'efficacité de l'aide en Afrique. Elle estime que l'APD renforce la mauvaise gouvernance et ne permet pas aux pays qui en bénéficient de sortir de la pauvreté par le système de dépendance qu'elle installe.

Ce cadre international relatif à l'APD constitue le second angle d'analyse sur l'efficacité de l'APD. En effet, celui-ci présente certaines carences qui, une fois comblées, rendraient l'APD moins critiquable. Parmi ces carences, on retrouve les questions de la transparence, de la rationalité des moyens d'action et enfin de la cohérence tant du point de vue des finalités que

des acteurs. La pluralité de ces derniers constitue en soi un facteur qui entretient le flou sur la place de l'APD dans la coopération internationale pour le développement. De ce point de vue, l'arrivée de nouveaux protagonistes de l'APD, notamment en Afrique, comme les pays asiatiques et les BRICS, milite vers une plus grande harmonisation des principes, des conditions et de l'évaluation de l'APD par la communauté internationale. Ces différentes problématiques montrent finalement que la coopération pour le développement reste encore marquée par des incertitudes.

Il reste néanmoins que l'APD constitue un levier important pour lancer un processus de développement dans les pays africains. Il est incontestable que les défis actuels tels que la sécurité mondiale, la lutte contre le réchauffement climatique ou encore la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU, reposent sur la coopération internationale et en particulier l'APD à destination des PMA et des pays fragiles. Le cadre d'action sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies l'atteste en érigeant cette dernière en pierre angulaire de la réalisation de ce programme.

L'APD dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et du Programme d'action d'Addis-Abeba

Dans le cadre des négociations sur le document final de la 3ème Conférence sur le financement du développement durable d'Addis-Abeba (Programme d'Action d'Addis-Abeba, juillet 2015), mais aussi sur l'Agenda de développement de l'ONU 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, l'APD a fait partie des éléments importants de négociation entre les pays développés et le Groupe du G77+Chine. Schématiquement, les premiers souhaitent favoriser l'amélioration de la gouvernance en matière fiscale pour affermir le financement interne des Etats, et faisaient une plus grande place au secteur privé, tandis que les seconds défendaient -face à la crainte du non-respect des engagements des pays développés- l'importance de l'APD pour les pays les plus pauvres et en particulier les PMA. Un consensus a été trouvé en faveur des pays en développement et de la continuité de l'APD comme l'indique les points suivants:

- La réaffirmation de l'importance de l'APD et de son objectif de 0,7% du RNB est confirmé dans l'Agenda 2030: paragraphe 43, « *nous soulignons que le financement international public joue un rôle important de complément aux efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques intérieures, s'agissant en particulier des pays les plus pauvres et vulnérables et les moins dotés en ressources intérieures. Un usage important du financement international public, de l'aide publique au développement notamment, est qu'il sert à faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées. Les fournisseurs d'APD réaffirment leurs engagements respectifs en la matière, notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement (...)* ». On retrouve également cité l'APD dans la cible 17.2 des ODD sur la mobilisation des moyens de mise en œuvre, mais aussi dans le cadre du Programme d'Action d'Addis-Abeba aux paragraphes 22, 51 et 53.
- L'importance de cibler spécifiquement les PMA et autres catégories de pays pauvres: c'est l'autre aspect fondamental qui ressort de ces deux documents. On retrouve la mention de ciblage de l'aide à destination des catégories d'Etats les plus fragiles et en particulier des PMA, dans l'Agenda 2030 au paragraphe 43: « *les fournisseurs d'APD réaffirment leurs engagements respectifs en la matière, notamment l'engagement pris par de nombreux pays*

développés d'atteindre l'objectif (...) de 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés », mais aussi dans la cible 10.b et dans le Programme d'Action d'Addis-Abeba sous les paragraphes 51 et 52.

Une aide indispensable à l'Afrique et en particulier à ses PMA

La liste des bénéficiaires de l'APD montre sans ambiguïté que le continent africain absorbe une partie importante de celle-ci (voir annexes). Les raisons qui expliquent le fait que les pays africains soient les principaux bénéficiaires de l'APD sont aisément identifiables. La pauvreté y demeure encore un défi de taille (environ 45% de la population des PMA vit avec moins de 1,25\$ par jour) même si des avancées sont à noter (développement d'une classe moyenne en Afrique). Les inégalités ne cessent de se creuser dans les sociétés africaines du fait du chômage de masse des jeunes, sans compter les effets du changement climatique. Ces problématiques font que l'APD demeure encore une nécessité pour la majorité de pays africains dans la poursuite et la réussite de leurs stratégies de développement (en 2012 d'après le CAD, l'APD représentait 68% du financement extérieur total des PMA). D'autant plus que l'attractivité économique de ces États reste encore à améliorer auprès des investisseurs et que l'économie informelle est encore très importante.

Toutefois, la prégnance de ces défis ne doit pas occulter le changement de paradigme dans l'aide à destination de l'Afrique. Ce changement peut être analysé à la fois sous l'angle local des économies africaines et sous l'angle plus global des défis mondiaux. Concernant les économies africaines prises de manière spécifique, l'APD s'inscrit dans un effort de soutien pour plus de croissance. Certes, les économies africaines sont de moins en moins atones et l'OCDE l'a relevé en indiquant que quatre des dix économies qui ont connu la croissance la plus rapide en 2013 sont en Afrique. La tendance vers un ralentissement relayée par les études récentes de la Banque mondiale ne fait que rappeler la nécessité de soutenir ces économies y compris à travers l'APD. Dès lors, l'effort qui consiste à orienter l'APD vers la transformation structurelle de l'économie africaine, semble être une voie pouvant être qualifiée de salutaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle sert à favoriser l'industrialisation de ce continent de sorte qu'elle puisse être en mesure de répondre aux besoins des Africains eux-mêmes. Ensuite, dans le contexte de globalisation actuelle, une telle approche permet une meilleure intégration des économies africaines dans la mondialisation tout en l'inscrivant dans une démarche de durabilité. C'est dans ce sens que l'APD favorise une meilleure intégration régionale sur les thématiques du commerce, de la gouvernance économique et de la lutte contre les flux financiers illicites. Enfin, il est aussi à mettre sur le compte de l'APD, cet appel aux investissements privés dans les économies africaines en corrélation avec les efforts pour assurer une gouvernance économique saine dans l'espace continental.

Au-delà de cet aspect, l'utilité de l'APD sur le continent africain est aussi à lier avec les nouveaux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies. Il est indéniable qu'en Afrique subsaharienne, la réalisation de ces objectifs ne peut se faire sans une APD robuste, permettant à ce continent de répondre efficacement aux défis globaux d'aujourd'hui. Toutefois, à l'inverse des OMD, il est permis de se poser la question de savoir si le caractère universel de ce programme n'entravera pas l'exécution des plans nationaux africains de développement en partie tributaires de l'APD. Les points de convergence entre les plans nationaux de développement des pays africains et l'Agenda 2030 des Nations unies laissent penser qu'ils se renforceront mutuellement et que l'APD n'en sera pas affectée. Néanmoins, il est important dans cette logique qu'une véritable marge nationale d'action soit

reconnue aux États africains et qu'elle vienne en soutien aux efforts propres de ces pays dans le respect de leurs responsabilités premières de créer les conditions d'un développement.

Cela est d'autant plus important que les perspectives d'une APD à la hauteur de ces défis s'amenuisent. D'après l'enquête du CAD sur les plans prévisionnels de dépense des donateurs, l'APD en direction des PMA devrait baisser de 4% entre 2014 et 2017, contredisant l'appel international à une augmentation du soutien financier à cette catégorie d'Etat.

Les acteurs en Suisse de l'APD

La Suisse fait partie des principaux pays donateurs en matière d'APD (au 8ème rang des pays du CAD en 2014, la Confédération a versé 0,49% de son RNB à l'APD, soit un montant de 3,55 milliards USD). Elle mène une politique de coopération pour le développement au titre de la solidarité internationale, mais aussi sur la base de sa souveraineté nationale et de la protection de ses intérêts propres. Ces intérêts qui ne sont pas à rattacher à un passé colonial, sont intimement liés à sa situation de pays hôte de plusieurs institutions internationales et la protection de son économie. Le Message sur la coopération internationale de la Suisse est assez explicite sur ce point en mettant en avant l'intérêt que peut procurer à l'économie suisse son engagement en faveur du développement et de la lutte contre les défis mondiaux actuels. La politique de coopération internationale suisse profite à plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Parmi les pays prioritaires, il y a une majorité en Afrique. Il s'agit du Mali, du Bénin, du Burkina Faso, de la Tanzanie et du Mozambique. L'APD accordée à ces pays repose sur un format multidimensionnel et recoupe tous les acteurs de la coopération internationale suisse. Parmi ces acteurs, on retrouve au niveau confédéral : la Direction du développement et de la coopération (DDC), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE – sa division sur la gestion civile des conflits et droits de l'homme), le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). S'ajoutent à ce niveau celui des cantons et communes (très majoritairement en Suisse romande) et les acteurs de la société civile qui sont aussi parties prenantes de la mise en œuvre de cette politique de coopération internationale dont l'APD.

Les flux financiers mobilisés pour ce type de coopération ne sont pas à ignorer. Certes, la Suisse n'est pas le premier pourvoyeur de fonds destinés à l'APD, cependant, on peut créditer au pays un certain rationalisme et une transparence dans l'exécution des crédits relevant de l'APD tant sur le plan multilatéral que bilatéral. C'est dans ce sens que l'engagement pris par les autorités fédérales de relever à 0,5% du RNB l'APD d'ici à 2015, peut être vu d'un bon œil du moment qu'il préserve la clarté et l'esprit de responsabilisation qui accompagnent sa politique de coopération internationale pour le développement.

La politique de coopération internationale de la Suisse poursuit fondamentalement cinq objectifs généraux. Il s'agit:

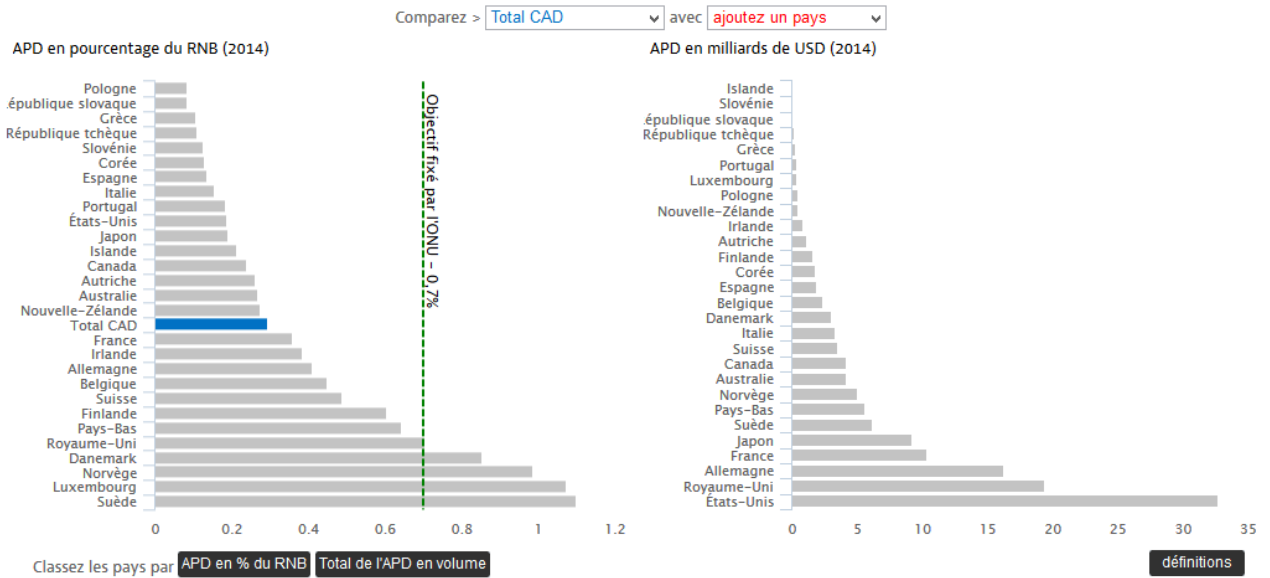
- de prévenir et gérer les crises et conflits ;
- de permettre un accès universel aux ressources et services ;
- de promouvoir les efforts de démocratisation basés sur une économie de marché dans les pays bénéficiaires de l'APD ;
- de promouvoir la croissance durable ;
- de promouvoir la préservation de l'environnement et du développement durable.

Ces objectifs permettent un ciblage de l'APD sur la lutte contre les défis globaux et le soutien aux pays fragiles. La politique de coopération internationale axée sur la lutte contre les défis globaux constitue un aspect important de l'APD dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies. C'est dans ce sens que la Suisse concentre entre autres son APD sur les défis que sont le changement climatique, l'insécurité alimentaire, l'accès à l'eau et aussi les questions migratoires. La corrélation entre ces domaines d'action et les nouveaux objectifs de développement durable permet à l'APD suisse de jouer un rôle majeur dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme par les pays bénéficiaires de cette aide. Toutefois, la question reste de savoir si sur les 6,92 milliards de francs suisses prévus dans le crédit-cadre de 2013-2016, le soutien à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies sera prioritaire par rapport aux sommes allouées dans le cadre de la coopération technique bilatérale ? Si cette question est pour le moment en suspens, il n'en demeure pas moins que la Suisse semble résolue à apporter sa contribution à la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable, selon les déclarations du représentant spécial du Conseil fédéral pour le développement durable mondial, Michael Gerber. Quid aussi du soutien aux pays fragiles ? L'appui aux pays fragiles constitue aussi un axe important de l'APD suisse. Il se décline sous la forme d'une aide pour le renforcement des institutions de ces pays, de la lutte contre l'insécurité juridique ou la corruption.

<p><u>Aide publique au développement : définition et champ couvert</u>, OCDE 2015.</p> <p><u>Liste officielle des pays bénéficiaires de l'APD effective pour la période 2014-2016</u>.</p> <p><u>Is it ODA? Factsheet</u>; OECD, Paris, November 2008.</p> <p><u>Measuring Aid, 50 years of DAC Statistics 1961-2011</u>; OECD, Paris, April 2011.</p> <p><u>2014 Perspectives Mondiales de l'aide. Résultats de l'enquête 2014 du CAD sur les Plans Prévisionnels de Dépenses des Donneurs et les Perspectives d'amélioration de la Prévisibilité de l'aide</u>; OCDE, Paris, 2014.</p> <p><u>Projet de document final du Sommet des Nations unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015; A/69/L.85, Assemblée générale de l'ONU, New York, 12 août 2015.</u></p> <p><u>Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 juillet 2015, Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba); A/RES/69/313, Assemblée générale de l'ONU, New York, 17 août 2015.</u></p>	<p><u>Historique de l'objectif de 0,7%</u>; Journal du CAD 2002, Vol 3, No 4, pages III-11–III-13 Révisée–juin 2010.</p> <p><u>L'aide au développement a été stable en 2014 mais la baisse des apports aux pays les plus pauvres se poursuit. Synthèse détaillée</u> ; OCDE, Paris, 8 avril 2015.</p> <p><u>L'aide au développement est stable mais la baisse des apports aux pays les plus pauvres se poursuit en 2014</u> ; OCDE, Paris, 8 avril 2015.</p> <p><u>William Hynes, Simon Scott; The Evolution of Official Development Assistance . Achievements, Criticisms and a way forward; Working Papers No. 12, OECD, Paris, 2013.</u></p> <p><u>Portail du SECO (Ministère de l'économie suisse) sur l'APD</u></p> <p><u>Etat des lieux de la solidarité internationale à Genève (rapport sur l'analyse de l'aide au niveau du canton et de ses villes)</u></p> <p><u>Pierre Jacquet ; les enjeux de l'aide publique au développement ; 2006/4 (Hiver), Revue politique étrangère, IFRI, Paris, 2006.</u></p> <p><u>Aide publique au développement Quelle efficacité dans la réduction de la pauvreté ? Université. Fribourg, 2010.</u></p> <p><u>Gilles Carbonnier ; l'aide publique au développement une fois de plus sous le feu de la critique ; RIPP, 2010.</u></p> <p><u>P. Hugon ; les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique ; RIPP, 2012.</u></p> <p><u>M. Mordasini ; la mise en œuvre des politiques publiques globales : les agences d'aide joignent-elles le geste à la parole ; RIPP, 2012.</u></p>
---	--

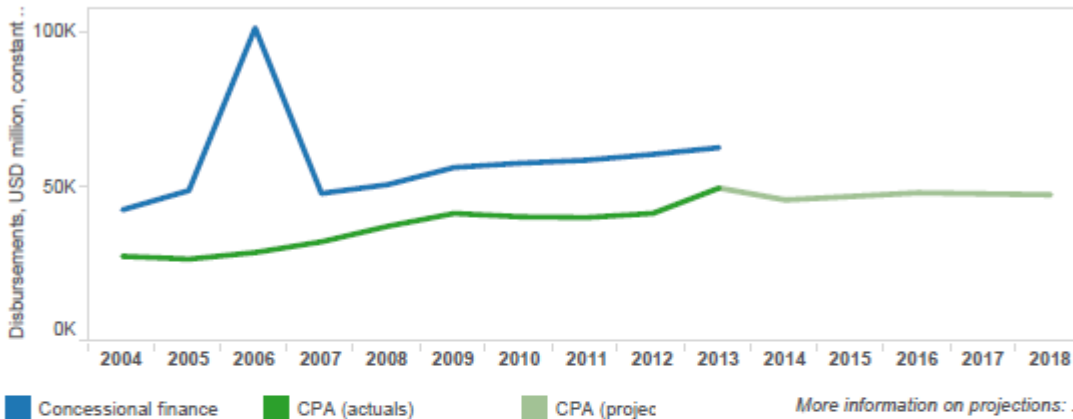
ANNEXES

Annexe 1 - Données de l'OCDE

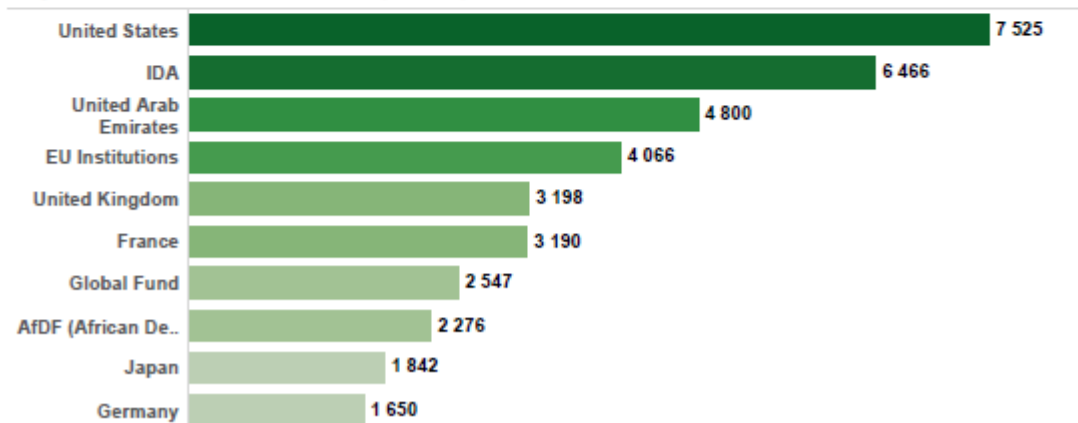


Country Programmable Aid - A country perspective

Trends in Aid: Africa, total



Top 10 CPA Providers: Africa, total, 2013



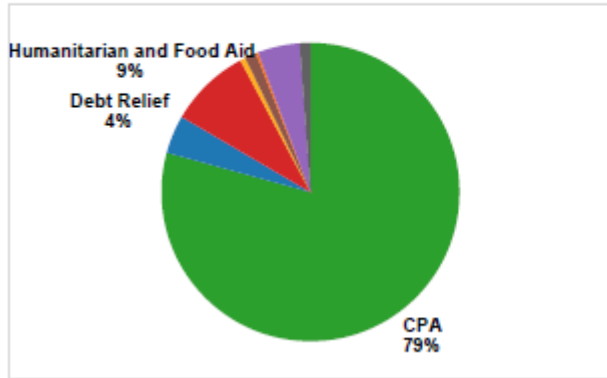
CPA Disbursements, USD million, constant 2013 prices

Select a year
2013

Select a region
Africa

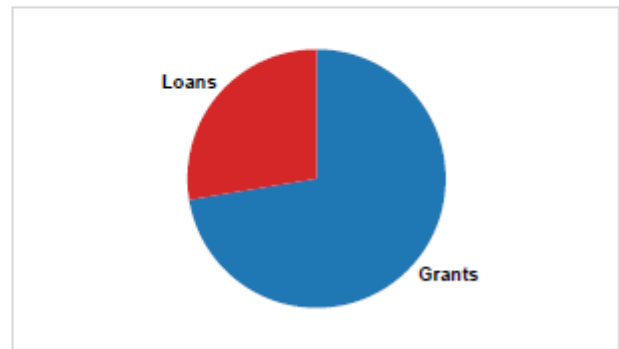
Select a country
Africa, total

Composition of Aid: Africa, total, 2013



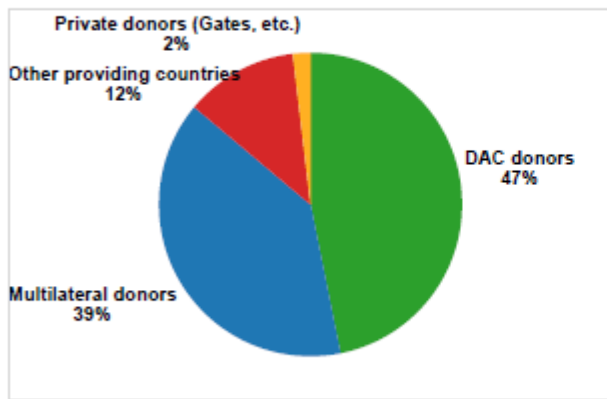
Disbursements, USD million, constant 2013 prices

CPA by Financial Instrument: Africa, total, 2013



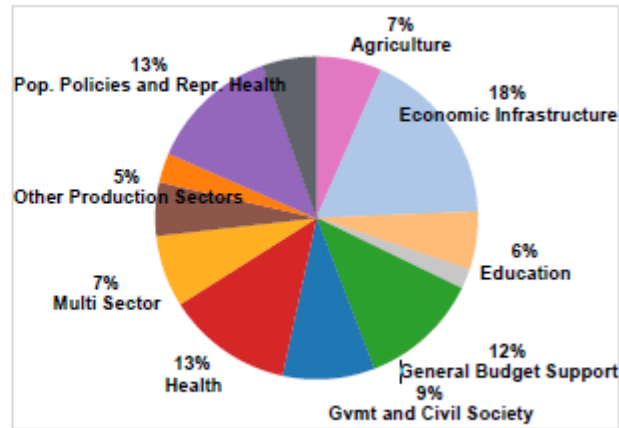
CPA Disbursements

CPA by Type of Aid Provider: Africa, total, 2013



CPA Disbursements, USD million, constant 2013 prices

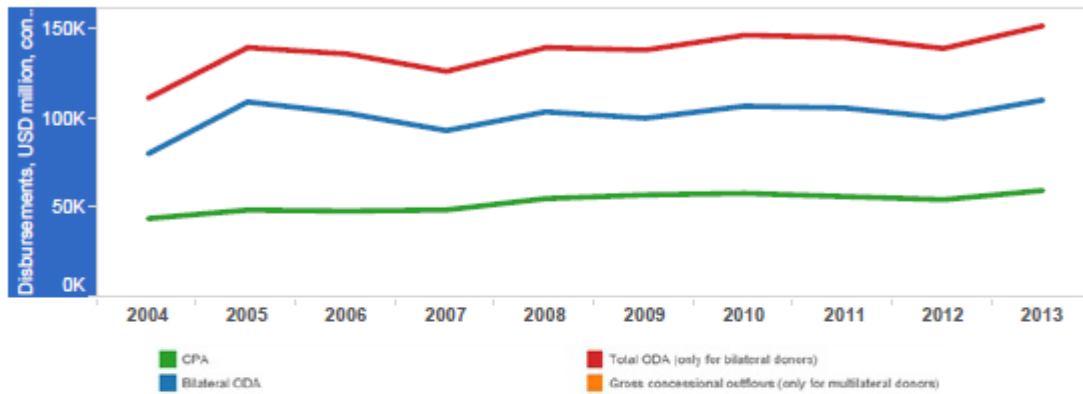
CPA by Sector: Africa, total, 2013



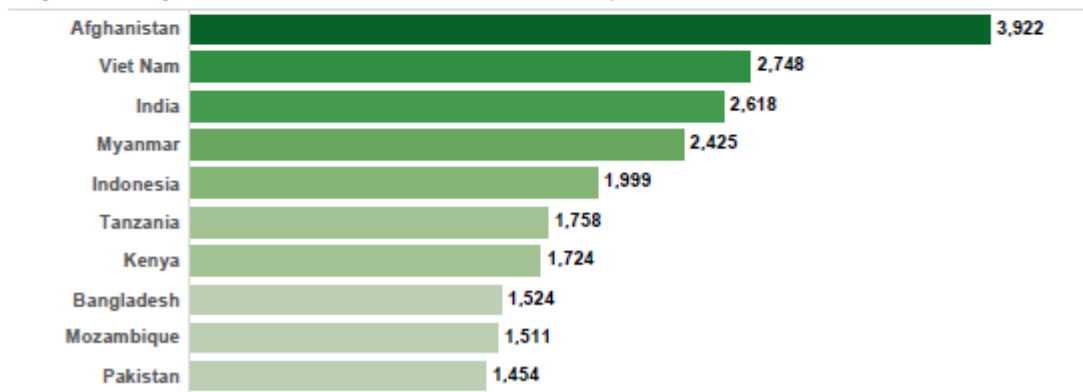
CPA Disbursements, USD million, constant 2013 prices

Country Programmable Aid - A provider perspective

Trends in Aid: All DAC countries



Top 10 Recipient countries: All DAC countries, 2013



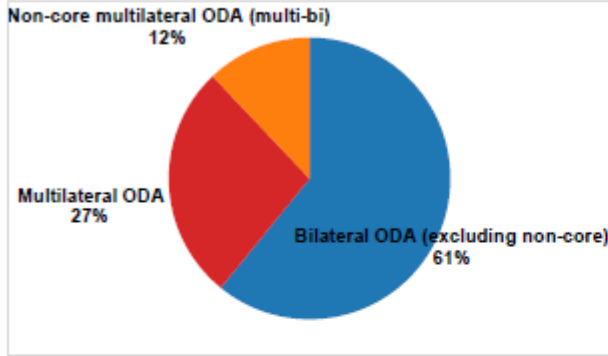
CPA Disbursements, USD million, constant 2013 prices

Select a year
2013

Select a type of provider:
DAC

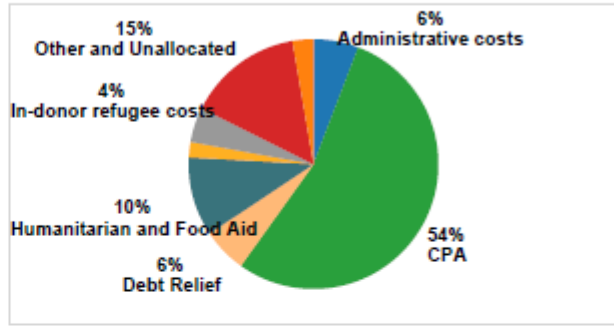
Select a country/agency:
All DAC countries

Total Gross ODA: All DAC countries, 2013



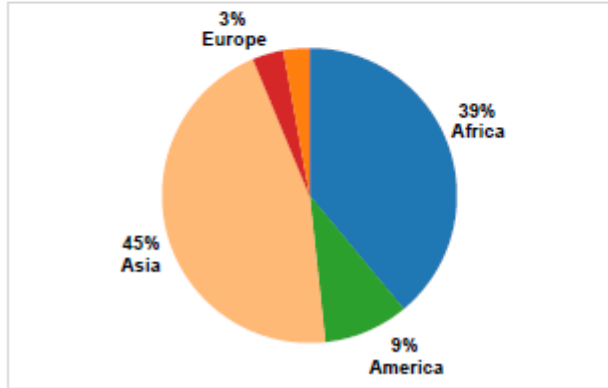
Disbursements, USD million, constant 2013 prices

Bilateral ODA Composition: All DAC countries, 2013



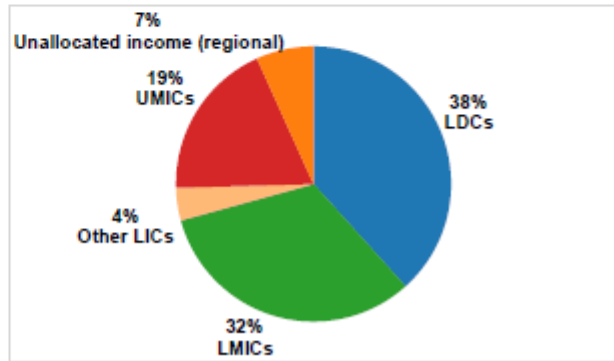
Disbursements, USD million, constant 2013 prices

CPA by Region: All DAC countries, 2013



CPA Disbursements, USD million, constant 2013 prices

CPA by Income Group: All DAC countries, 2013



CPA Disbursements, USD million, constant 2013 prices

Annexe 2 - Aide publique au développement (APD) de la Suisse 2013 – 2014 (mio fr.)

Source : <http://www.seco-cooperation.admin.ch/org/00808/05138/?lang=fr>

	2014 ^P			2013 ^r		
	APD bilatérale	APD multilatérale	Total APD	APD bilatérale	APD multilatérale	Total APD
Confédération	2'511.9	679.2	3'191.0	2'267.0	643.7	2'910.6
Direction du développement et de la coopération (DDC)	1'482.0	581.5	2'063.5	1'317.2	555.5	1'872.8
Aide humanitaire	411.1	51.4	462.5	346.8	39.6	386.4
Coopération au développement	923.3	529.2	1'452.5	842.1	515.2	1'357.2
Coopération avec l'Est et la CEI	147.7	0.8	148.5	128.3	0.8	129.1
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	325.5	3.8	329.4	305.9	3.9	309.8
Coopération et développement économiques	234.7	3.8	238.5	217.7	3.9	221.6
Coopération avec l'Est et la CEI	90.9	–	90.9	88.2	–	88.2
Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)	456.3	–	456.3	437.6	–	437.6
Aide au retour	13.9	–	13.9	20.2	–	20.2
Assistance aux requérants d'asile en Suisse	442.4	–	442.4	417.3	–	417.3
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)	113.5	33.2	146.8	107.5	33.8	141.3
Gestion civile des conflits et droits de l'homme	75.0	18.7	93.7	69.9	17.6	87.5
Autres contributions	38.5	14.5	53.0	37.6	16.2	53.8
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)	78.3	2.7	81.0	29.9	2.7	32.7
Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM)	70.6	–	70.6	22.4	–	22.4
Bourses à des étudiants étrangers en Suisse	6.4	–	6.4	6.4	–	6.4
Autres contributions	1.3	2.7	4.0	1.1	2.7	3.9
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)	46.0	–	46.0	46.1	–	46.1
Actions de promotion de la paix et de la sécurité	46.0	–	46.0	46.1	–	46.1
Office fédéral de l'environnement (OFEV)	4.5	37.4	42.0	4.3	36.9	41.2
dont: contributions à des organisations internationales	3.3	37.4	40.8	3.2	36.9	40.0
Autres offices fédéraux	5.6	20.6	26.2	18.5	10.8	29.3
Cantons et communes ^a	55.0	–	55.0	55.2	–	55.2
Total	2'566.9	679.2	3'246.0	2'322.2	643.7	2'965.9
APD en % du revenu national brut (RNB)			0.49%			0.45%

^a Données estimées pour 2014

^r Chiffres révisés

^P Chiffres provisoires

État au 8.4.2015

Annexe 3 - état des lieux de la politique genevoise en matière de solidarité internationale - Conseil d'Etat du Canton et République de Genève- Point de presse du 17 juin 2015.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des résultats d'une étude mandatée par le département présidentiel sur l'action des collectivités publiques genevoises dans le domaine de la solidarité internationale.

Le mandat, confié à deux chercheurs de l'Université de Genève, consistait à établir un état des lieux de l'engagement des collectivités publiques genevoises en faveur du développement dans les pays du Sud. Pour ce faire, des données concernant l'année 2013 ont été recueillies auprès de quarante communes genevoises, de la Fédération genevoise de coopération (FGC) et du canton.

Cette étude a mis en avant le fort ancrage de la solidarité internationale à Genève, tant au niveau communal que cantonal. En ce sens, la solidarité internationale s'affiche comme l'un des principaux outils de promotion de la Genève internationale. Cet engagement unique en Suisse s'explique en partie par le fait qu'en plus du canton, toutes les communes genevoises sans exception consacrent une partie de leur budget de fonctionnement à la solidarité internationale.

Les subventions sont octroyées à des associations qui mettent en œuvre des projets solidaires dans des pays en développement. Cet état des lieux a aussi permis d'observer une certaine complémentarité entre l'action des différents acteurs genevois impliqués dans ce domaine (canton, communes et FGC). Des mécanismes de coordination existent, favorisant ainsi le partage d'informations entre acteurs.

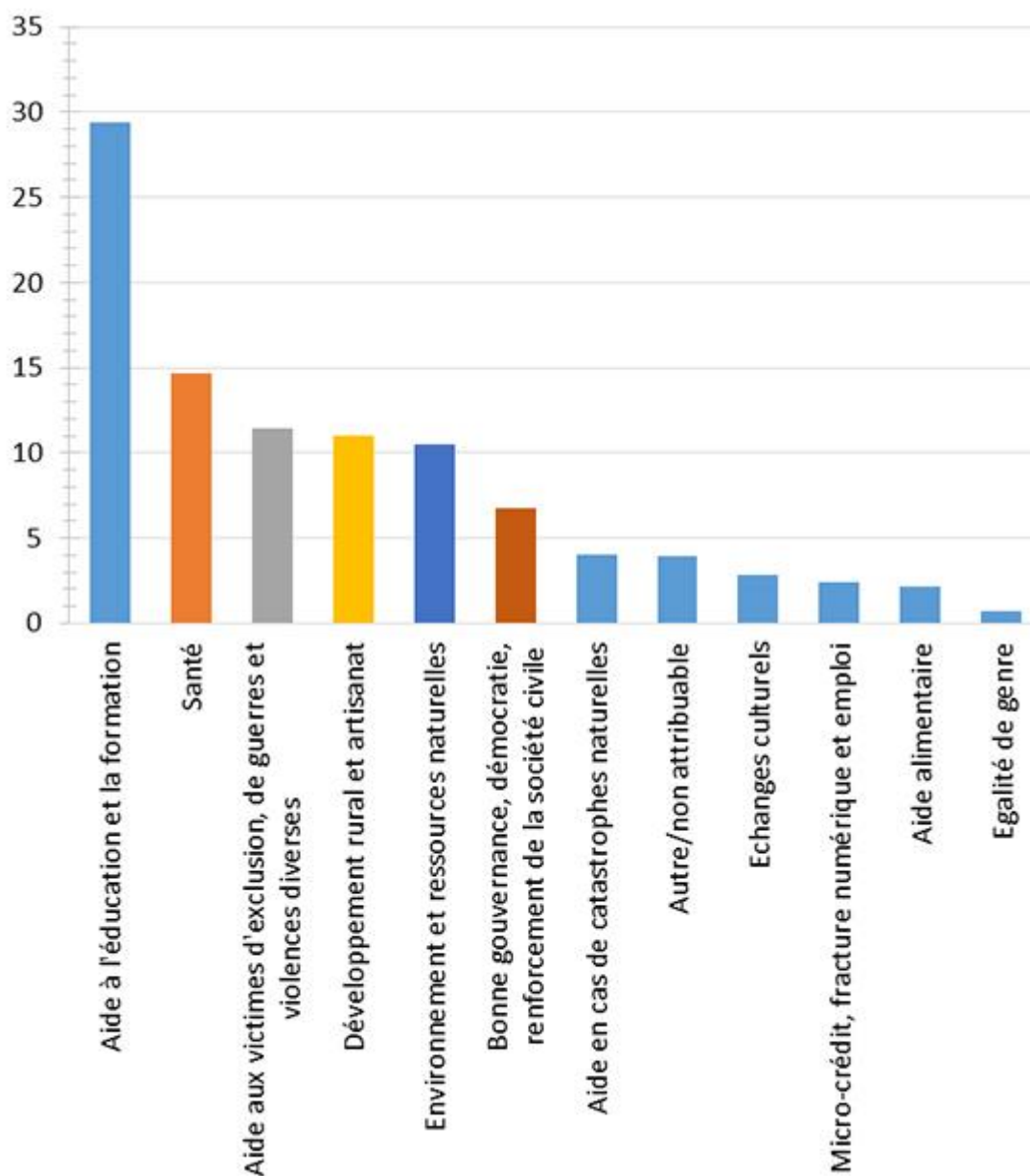
En termes statistiques, les collectivités publiques genevoises ont consacré 28,02 millions de francs en 2013 pour soutenir des projets de solidarité internationale. Cette somme représentait près de la moitié (46%) de la contribution cumulée de tous les cantons et communes suisses à l'aide publique au développement. Le seuil de 0,7% du budget de fonctionnement est atteint dans près de la moitié des communes genevoises. L'Afrique est le continent ayant le plus bénéficié de la solidarité exprimée par les collectivités publiques genevoises.

	% du budget alloué à la solidarité internationale	Somme allouée à la solidarité internationale	Nombre de projets financés (hors FGC)	Population (31 déc. 2013)
Aire-la-Ville	0.53	16'250	4	1121
Anières	0.70	65'500	6	2496
Avully	0.43	18'000	1	1778
Avusy	0.23	10'295	7	1440
Bardonnex	1.00	53'000	22	2242
Bellevue	0.70	72'500	27	3271
Bernex	0.70	161'000	39	9872
Carouge	1.00	895'840	26	20'958
Cartigny	0.50	18'425	4	862
Céligny	0.67	15'000	5	663
Chancy	0.21	6000	1	1370
Chêne-Bougeries	0.70	220'000	48	10'629
Chêne-Bourg	0.70	155'000	45	8128
Choulex	0.80	28'600	28	1056
Collex-Bossy	0.55	22'000	11	1669
Collonge-Bellerive	0.70	130'584	33	7560

Cologny	1.20	374'000	54	5027
Confignon	0.70	69'363	19	4397
Corsier	0.16	10'000	12	1977
Dardagny	0.28	11'295	7	1525
Genève	0.61	5'445'435	79	195'160
Genthod	0.80	80'000	23	2769
Grand-Saconnex	0.70	262'347	28	12'050
Gy	0.40	7905	12	500
Hermance	0.46	15'000	3	967
Jussy	0.46	23'800	12	1262
Laconnex	0.70	14'800	1	612
Lancy	0.70	685'000	71	29'575
Meinier	0.58	40'000	–	2065
Meyrin	1.00	633'000	25	22'401
Onex	0.70	330'000	19	18'077
Perly-Certoux	0.24	24'000	5	3067
Plan-les-Ouates	0.90	466'910	43	10'311
Pregny-Chambésy	0.70	64'740	15	3595
Presinge	1.00	34'500	14	669
Puplinge	1.00	50'000	19	2044
Russin	0.01	200	1	489
Satigny	0.30	50'000	24	3987
Soral	0.31	6000	1	750
Thônex	0.33	117'000	–	13'858
Troinex	0.58	42'800	30	2305
Vandœuvres	1.07	85'000	21	2586
Vernier	0.39	485'000	2	34'864
Versoix	0.47	157'000	–	13'162
Veyrier	0.55	134'800	28	10'840
Canton	0.23	16'416'128	101	476'006

Au total, 960 financements ont été répertoriés en 2013, alloués à 367 entités bénéficiaires, de l'association de collégiens au CICR, en passant par Médecins sans frontières ou encore Terre des hommes. La coopération au développement est de loin le domaine de financement le plus important (près de 70% des projets), devant l'aide humanitaire (12%). L'aide à l'éducation est le principal secteur d'activité (29%), devant la santé (14%). La principale destination de l'aide est l'Afrique (46%), devant l'Asie et l'Amérique latine (19%).

Financements selon le secteur d'activité (%)



Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, [PRE](#), +41 (0)22 388 15 43.